

Affaire CM131217003 / Programme d'actions 2014 de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul.

La Réserve Naturelle de l'Etang de Saint-Paul (RNN Etang de Saint-Paul) a été créée par décret ministériel le 2 janvier 2008. Elle s'étend sur une superficie de 447 ha répartie en deux zones : la zone A qui est une zone de protection forte d'une superficie de 249 ha et la zone B, en zone périphérique, d'une superficie de 198 ha.

La Commune de Saint-Paul a été désignée gestionnaire de la Réserve par une convention entre l'Etat, la Commune et le Département de La Réunion établie le 29 juillet 2009. Les missions de la RNN Etang de Saint-Paul sont multiples : - Animation et éducation à l'environnement et à la protection de la nature ; - Connaissance et suivi du patrimoine naturel, - Surveillance et mission de police de la RNN ; - Lutte contre les exotiques envahissantes ; - Aménagements d'infrastructures d'accueil du public ; - Communication et signalisation.

L'ensemble du processus de validation a été réalisés avec succès, dans l'attente de la finalisation et de l'approbation du plan de gestion par arrêté préfectoral, un programme d'actions annuel est élaboré et détermine la participation financière respective de la DEAL, du Département et de la Commune.

En 2013, les actions phares réalisées ont été les suivantes :

• **Plan de Gestion**

Durant l'année 2013, le projet de premier plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint Paul a reçu les avis favorables du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) du Comité Consultatif de la RNNESP et du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP). Le document final tenant compte des conditions et recommandations émises sera présenté à Monsieur le Préfet de La Réunion pour son approbation finale via un Arrêté Préfectoral. Cette validation est attendue pour début 2014.

• **Dégagement des canaux**

L'ensemble des travaux de dégagement des canaux entamé en 2012 ont pris fin en 2013. Le réseau de canaux dégagés de la RNN est passé de 6 km en 2012 à près de 9 km linéaire fin 2013.

• **Règlement Intérieur**

Un Arrêté Municipal portant règlement des activités nautiques autorisées sur le plan d'eau aval de l'Etang de Saint Paul a été validé le 12 août 2013. Les aménagements (balisages et signalétiques) sont en cours de réalisation. L'Etang de Saint Paul sera ouvert au grand public en décembre 2013.

• **Recrutement d'un technicien agricole**

La commune de Saint Paul a recruté un technicien agricole le 15 novembre 2013. Ce dernier aura pour mission principale d'accompagner la transition écologique des exploitations agricoles présentes sur la réserve.

Pour 2014, les actions suivantes sont proposées :

Objectif I - Amélioration de la circulation des eaux et du fonctionnement hydraulique de l'étang Saint Paul

I.1/ Entretien des canaux

I.2/ Elaborer une carte toponymique des canaux et des sources

I.3/ Evaluer la qualité écologique des eaux de l'Etang de Saint Paul (RNN/DEAL/OLE/ONEMA)

I.4/ Définir une procédure administrative d'ouverture et de fermeture du cordon littoral

I.5/ Réaliser une étude de définition des ouvrages permettant la régulation différentielle des niveaux d'eau en amont du pont de la RN1

Objectif II - Lutte contre les espèces invasives

II.1/ Lutter contre *Pluchea rufescens* sur la prairie humide

II.2/ Maîtriser l'expansion de *Ceratopteris thalictroides*

II.3/ Réaliser une carte de distribution et d'abondance des espèces invasives présentes sur la réserve

Accusé de réception en préfecture
974-219740156-20131217-CM131217003-DE
Date de télétransmission : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013

- II. 4/ Mettre en place des prélèvements continus des *Cherax quadricarinatus* (écrevisse australienne)
II. 5/ Contrôler les populations de rongeurs et évaluer la prévalence de la leptospirose sur la zone (RNN/CYRVOI)

Objectif III - Entretien et surveiller le site, réaliser des suivis scientifiques

- III.1/ Assementer le personnel de la réserve (garde de Réserve Naturelle faune Flore et Police de l'eau)
III.2/ Faire appliquer la réglementation en vigueur sur le site et sensibiliser les usagers
III.3/ Entretien des espaces d'accueil du public (hors forêt domaniale)
III.4/ Analyses bactériologiques et chimiques des eaux de l'étang
III.5/ Poursuivre les suivis scientifiques
III.6/ Poursuivre le suivi sur les prairies humides
III.7/ Evaluation du broutage des bœufs MOKA sur la dynamique des populations d'invasives présentes sur la prairie humide
III.8/ Actualiser la carte des habitats
III.9/ Créer une pépinière d'espèces indigènes halophile en aval de la RNN
III.10/ Mettre en place des rampes d'accès au Bras Saint Paul

Objectif IV - Améliorer la connaissance

- IV.1/ Etudier le flux migratoire des espèces de poissons et de macro-crustacés indigènes de l'étang Saint Paul
IV. 2/Inventaire de l'entomofaune de l'Etang Saint Paul (action pluriannuelle)

Objectif V - Limiter les sources de pollution

- V.1/ Nettoyer et enlever les dépôts d'ordures
V.2/ Participer à la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant

Objectif VI - Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles présentes sur la réserve

- VI.1/ Accompagner techniquement les activités agricoles vers des modes de production plus écologiques
VI.2/ Favoriser la diffusion des pratiques expérimentées sur des exploitations ou parcelles pilotes
VI.3/ Elaborer des cahiers des charges des pratiques agricoles compatibles avec les objectifs de conservation de la réserve
VI.4/ Etudier l'opportunité d'un marché des producteurs de l'Etang à proximité du Pont des Anglais
VI.5/ Etudier la faisabilité et ou l'opportunité de la création d'une filière de valorisation par compostage des déchets verts produits sur la RNN

Objectif VII - Maintenir ou développer des activités économiques, récréatives (loisirs et découvertes) et d'observation de la nature

- VII.1/ Réaliser une étude des axes de développement éco touristique de l'Etang Saint Paul en lien avec la capacité de charge de ce dernier.
VII.2/ Concevoir des circuits accompagnés de découverte de la réserve et de son patrimoine
VII.3/ Concevoir des fiches pédagogiques

Objectif VIII - Faire connaître l'Etang, la réserve et les valoriser

- VIII.1/ Faire un recueil de mémoire, un fond documentaire, des expositions sur les savoirs et savoir faire
VIII.2/ Réaliser un guide illustre (photos ou dessins) des espèces de faune et de flore de la réserve
VIII.3/ Identifier les véhicules et engins de la RNNESP
VIII.4/ Intégrer la RNNESP dans les réseaux de gestion et de labellisation de sites naturels
VIII.5/ Compléter et renforcer la signalétique de la RNN (réglementaire et informative)
VIII.6/ Améliorer les actions événementielles existantes et créer la première journée de l'Etang Saint Paul

-Objectif IX - Améliorer la gouvernance et la gestion de la Réserve

- IX.1/ Mettre en place des commissions ou cellules de travail associant la population locale
IX.2/ Améliorer les ressources financières, humaines et la gouvernance de la RNN pour la réalisation du plan de gestion
IX.3/ Améliorer les locaux techniques et administratifs de la réserve
IX.4/ Création d'un atelier technique
IX.5/ Acquérir un DCB et un véhicule de service

Objectif X - Accompagner la réalisation des grands projets structurants

- X.1/ Participer au projet de réhabilitation de la Grande Maison de Savanna

Accusé de réception en préfecture
n° 2187418
20131217-CM131217003-DE
Date de télétransmission : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013

X.2/ Participer au projet de réhabilitation des viviers de Savanna

X.3/ Participer au projet de création d'un axe piéton du parking de Savanna jusqu'au parc Amazone

Le budget prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre de ce programme est indiqué dans le tableau suivant :

	MONTANT TOTAL PREVISIONNEL	DEAL	DEPARTEMENT	COMMUNE	AUTRE FINANCEUR (OLE, ONEMA)
INVESTISSEMENT	228 700,00 €	39 000,00 €	19 000,00 €	127 700,00 €	43 000,00 €
FONCTIONNEMENT (actions de gestion)	70 706,50 €	7 420,92 €	10 037,88 €	53 247,70 €	
FONCTIONNEMENT (autres frais: entretien engins, carburant, téléphone...)	100 178,40 €	14 000,00 €	0,00 €	86 178,40 €	
FONCTIONNEMENT (rémunération)	436 251,20 €	122 017,08 €	276 755,60 €	37 478,52 €	
BUDGET PREVISIONNEL 2014 TOTAL	835 836,10 €	182 438,00 €	305 793,48 €	304 604,62 €	43 000,00 €

Le détail du montant des actions est présenté en annexe.

Pour information, le budget prévisionnel de 2013 s'élevait à 744 943,80€.

Les commissions « Education - Sport - Culture et Affaires sociales », « Aménagement du territoire - Développement économique - Environnement », « Finances et Affaires générales » réunies le 3 décembre 2013 ont émis un avis favorable.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre : M. VIAUD Manuel):

Article 1 : approuve le programme d'actions 2014 de gestion de la Réserve Naturelle de l'Etang

Article 2 : approuve le plan de financement prévisionnel pour le programme d'actions 2014 de gestion de la Réserve Naturelle de l'Etang

Article 3 : donne à la Maire tout pouvoir pour signer toutes les pièces et accomplir tout acte dans le cadre de cette opération

.....
Certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Saint-Paul, le 17 décembre 2013

La Députée-Maire,

Huguette BELLO



Accusé de réception en préfecture
974-219740156-20131217-CM131217003-DE
Date de télétransmission : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013